

# Nouvelles Visions

Pour une société de la connaissance.

Une étude  
de la FONDATION CONCORDE(\*)

De 36 000 à 2 500 budgets communaux  
De 101 à 50 départements

Une réforme territoriale  
respectueuse des collectivités et  
génératrice d'économies

Mai 2015

Sous la direction du préfet André Viau (HC)

(\*) Avec le concours d'élus, de fonctionnaires, d'universitaires, d'hommes et de femmes d'entreprise

---

Dossier édité par la Fondation Concorde  
Toute correspondance est à adresser au :  
6, Place de la République Dominicaine – 75017 Paris  
Tél : 01.45.61.16.75  
Fax : 01.45.61.15.19  
Email : [info@fondationconcorde.com](mailto:info@fondationconcorde.com)

[www.fondationconcorde.com](http://www.fondationconcorde.com)

Directeur de la publication : Michel Rousseau

---

# SOMMAIRE

---

<b>Préface</b> .....	5
<b>Introduction</b> : De 36 000 à 2 500 budgets communaux ; de 101 à 50 départements.....	7
<b>Chap. 1 : Passer de 36 000 budgets communaux à 2 500 budgets communautaires</b> .....	9
<b>Chap. 2 : Pour une France de moins de 50 départements</b> .....	13
<b>Chap. 3 : Donner aux régions leur vraie vocation d'orientation stratégique et améliorer la réforme entreprise en 2015</b> .....	15
<b>Chap. 4 : Clarifier les compétences</b> .....	17
<b>Chap. 5 : Restaurer l'autorité de l'Etat au niveau territorial</b> .....	19
<b>Conclusion</b> .....	21
<b>Annexes</b> .....	22



# Préface

---

Le projet de réorganisation des collectivités que nous proposons est avant tout réaliste<sup>1</sup>.

Nous ne voulons pas construire une architecture nouvelle, soi-disant moderne, car nous sommes persuadés que les Français sont attachés à leurs repères locaux et à la proximité, parties intégrantes de leur identité.

Ainsi, nous proposons de travailler sur les économies d'échelles pour la gestion des budgets communaux, en passant de 36 000 à 2 500 budgets, mais de garder les maires et conseils municipaux aussi longtemps que la population le souhaitera pour assurer la vie locale, le contact avec les habitants, les fêtes et traditions ; 450 000 conseillers municipaux bénévoles y sont une force de notre démocratie.

Cette volonté de réaliser des économies sera bien comprises de nos concitoyens, comme ils comprendront que le département peut réaliser des économies rapides en se rassemblant avec un ou des voisins qui partagent ses ambitions et préoccupations sans pour autant trop éloigner les responsables des réalités du terrain.

Ces départements fusionnés qui rassembleront plus d'1 million d'habitants permettront une réduction mécanique des dépenses et constitueront des territoires à fort potentiel pour des modernisations dans différents domaines, cela sans bureaucratie nouvelle.

---

<sup>1</sup> Ce rapport est le résultat d'entretiens et d'auditions avec une quinzaine de personnalités, et de la contribution particulière d'Eric Doligé, sénateur, alors président du Conseil Général du Loiret.

Quant aux régions, dans ce projet, elles resteront des grandes entités qui traitent des intérêts stratégiques en liaison avec l'Etat, qui, si elles doivent être une fois encore transformées, devront l'être en visant l'ouverture sur le monde à travers un appui sur une métropole puissante en mesure d'offrir ce rayonnement. Pour leur gestion, nous nous sommes tenus à une recommandation de bon sens : les dirigeants régionaux devront être élus parmi les conseillers départementaux ou les représentants des métropoles afin de renforcer la cohésion des politiques locales et régionales. Nous préconisons une élection pour constituer un exécutif de 30 membres représentatifs des métropoles et des grands départements.

Enfin, nous proposons une mise en place rapide de ces nouvelles structures démocratiques créées dans le but d'obtenir des réductions de dépenses et de libérer les énergies.

Michel Rousseau  
Président de la Fondation Concorde

# Introduction :

## De 36 000 à 2 500 budgets communaux ; de 101 à 50 départements

---

**La réforme territoriale doit s'inspirer de trois considérations : elle est indispensable, elle doit être générale, elle doit respecter les contraintes de notre géographie et les acquis de notre histoire.**

Elle est indispensable parce que la concurrence internationale et le poids des prélèvements publics nous imposent de rechercher une meilleure efficacité à la dépense publique, hausse de la productivité que rendent possible, par ailleurs, les larges perspectives de l'administration numérique et la facilité des transports qui rapprochent le citoyen des centres de décision.

Elle doit être générale. L'imbrication des niveaux d'administration est telle aujourd'hui que la réforme de chacun d'eux doit être engagée au même moment sauf à s'épuiser dans l'affrontement des corporatismes et se confronter à la délicate question des situations intermédiaires.

Enfin, la réforme doit s'inscrire dans la réalité de notre géographie et dans notre tradition historique. Tous les géographes constatent l'extrême diversité de la géographie française: géologie, végétation, modes de culture, habitats. Bref, les paysages changent au fil des kilomètres ; mentalité, traditions, habitudes et réflexes conservent leurs particularismes que le rouleau compresseur de la modernité n'est jamais parvenu à écraser tout à fait. Et quelle erreur serait-ce que de faire fi de tout cela au nom des modes du moment : parions que la réalité se vengerait et que de nouveaux bonnets rouges viendraient

rappeler à nos législateurs en chambre que la province est sous leurs pieds et commence à Paris.

Conserver l'essentiel, moderniser sans crainte, rechercher efficacité et donc économies : voici ce qui inspire les réformes proposées ci-après. Elles se veulent, à la fois, raisonnables et audacieuses.



# Chap. 1 : Passer de 36 000 budgets communaux à 2 500 budgets communautaires

---

Comme la famille, le législateur trouve la commune, il ne la crée pas. Elle est un héritage précieux. Elle assure à notre pays une administration de proximité irremplaçable et pour l'essentiel, bénévole. La population y est si évidemment attachée qu'aucun gouvernement n'a véritablement envisagé sa suppression.

Mais aujourd'hui, la commune est inadaptée aux multiples missions assignées à l'administration locale : grande ou petite, si elle reste isolée, elle se prive des immenses ressources de la mutualisation. Certes, l'autorité publique l'a compris depuis plus d'un siècle, et a créé, au fil des décennies, de multiples formes de coopération intercommunale : syndicats à vocation unique, puis multiple, puis mixte, communautés urbaines, communautés de communes, d'agglomération, métropoles.

**Il en résulte un enchevêtrement d'institutions de second degré rendant illisible la carte des compétences et la répartition des responsabilités tandis que subsistent 36 000 égoïsmes sacrés qui sont autant de freins à une administration efficace et économe.**

La mutualisation des moyens et des personnels au niveau des communautés de communes (ou d'agglomération) doit donc être généralisée et simplifiée par des mesures radicales :

**Les communautés de communes et d'agglomération doivent assurer la gestion globalisée et fongible des budgets et des personnels des communes qui les composent et peuvent donc exercer la totalité des compétences communales.**

Les communes exerceront des compétences déléguées et pourront recevoir de la part de la communauté des dotations financières. Les conseils municipaux seront obligatoirement consultés sur les questions d'intérêt communal.

La suppression de tous les syndicats intercommunaux situés intégralement dans le périmètre de la communauté devient possible, dès lors que leurs compétences seront exercées par la communauté.

**Ce dispositif permettra ainsi de conserver nos 36 000 communes, leurs 36 000 maires et leurs 450 000 conseillers municipaux, mais de réduire à 2 500 environ le nombre de budgets communaux.**

Bien sûr, certaines modifications de périmètre des actuelles communautés pourront être envisagées pour corriger des défauts devenus évidents et s'adapter aux missions élargies des communautés.

Certes, l'harmonisation de la pression fiscale et l'intégration dans un seul budget des emprunts contractés par les différentes communes ne seront pas aisées.

Afin que cette nouvelle organisation puisse se faire sans heurts pour les habitants des communes dont les impôts sont plus faibles que la moyenne communautaire, on peut envisager un lissage progressif des taux d'imposition sur 5, 10 ou 15 ans. L'objectif sera

bien sûr de faire bénéficier immédiatement les contribuables communautaires des économies générées par la mutualisation des moyens.

**En application de ces principes, les métropoles disposeront dans leur périmètre de la totalité des personnels et des budgets communaux.**

On peut faire l'hypothèse que la plupart d'entre elles suivront l'exemple de Lyon et exerceront sur leur territoire les compétences du département : elles seront ainsi bien armées pour jouer leur partition dans la compétition que se livrent aujourd'hui les grandes villes du monde.

Investi de responsabilités étendues, **le conseil communautaire devra désormais être élu au scrutin universel direct**, mais le dispositif électoral choisi devra permettre à chaque commune, quelle que soit sa taille, d'être représentée au sein du conseil communautaire par au moins un élu.

Ainsi, le maire de chaque commune sera toujours conseiller communautaire et le nombre de représentants des différentes communes au sein de la communauté sera fonction du nombre d'habitants de chaque commune avec un minimum d'un conseiller par commune.

La composition du conseil communautaire respectera une certaine proportionnalité entre la taille des communes et le nombre de leurs représentants et, en application des dispositions légales et constitutionnelles, favorisera la parité.

L'élection des conseils communautaires aura lieu le même jour que l'élection des conseils municipaux.

## Les économies espérées et les conditions du succès

Dans un premier temps, la fusion des sections de fonctionnement peut générer 10 à 15% d'économies, comme le montre l'exemple des fusions de petites communes en territoire rural. Les économies budgétaires permises par la réduction des effectifs de la fonction publique locale devraient être sensibles au bout de 5 ans environ. Réduire de 20% les dépenses de fonctionnement des communautés, à égalité de service, est un objectif raisonnable.

Les économies quasi mécaniques sur les dépenses de fonctionnement seront complétées par une gestion moins coûteuse des investissements dont les coûts unitaires seront moindres dans une communauté que dans une commune isolée, par effet des économies d'échelle.

Les reformes précédentes n'ont pas réussi à éviter un travers séculaire de notre administration qui crée des institutions nouvelles sans en supprimer aucune. Pour y échapper, deux mesures sont suggérées:

- créer un groupe de commissaires spécialistes des budgets qui, dans chaque département, se consacreront à l'accompagnement des maires pour organiser les regroupements et rationaliser la carte des syndicats intercommunaux. Ce pourrait être des sous-préfets ou des administrateurs, après qu'ils aient reçu une courte formation sur les techniques d'ajustement fiscal entre communes.
- proposer à chaque communauté de passer un contrat avec l'Etat qui indexerait les dotations qu'il lui verse à l'atteinte d'objectifs de réduction de la pression fiscale, de réduction des effectifs et globalement de maîtrise des dépenses.

## Chap. 2 : Pour une France de moins de 50 départements

---

Le département a acquis une légitimité incontestable. C'est l'échelon où s'exerce le plus efficacement la solidarité entre le milieu urbain et le milieu rural : la communauté de commune est trop proche, la région trop lointaine pour gérer l'aide sociale, le handicap, le RSA, la dépendance, la vieillesse.

Le département est aussi le niveau le mieux adapté pour mettre en œuvre une grande partie des politiques publiques nationales. La grande région est vaste, et le gouvernement, s'il devait agir seulement à ce seul niveau, serait réduit à des injonctions sans portée pratique faute de contact avec les vrais échelons d'exécution.

### Les raisons des fusions

La modification du contour des périmètres administratifs doit être engagée avec prudence. Nos concitoyens y sont attachés, spécialement en zone rurale. Le département est aujourd'hui un échelon familial.

Toutefois, l'amélioration des transports, le développement de l'administration connectée et les avantages de la mutualisation sont autant de raisons qui conduisent à préconiser le regroupement des départements, retrouvant ainsi les propositions de Michel Debré publiées en 1947 dans son livre *La mort de l'Etat républicain*.

**Les départements pourraient ainsi être fusionnés deux à deux et parfois à trois. La France compterait alors 50 départements environ, d'une population moyenne supérieure à 1 million d'habitants. Les économies d'échelle seraient automatiques : fusions et regroupements de services aux missions identiques permettraient de rationaliser les moyens et de réduire les dépenses.**

**Des préfets siègeraient au chef-lieu de ces nouvelles collectivités, assistés, dans chacun des anciens départements, de préfets délégués.**

On ne saurait se dissimuler que le choix du chef-lieu fera souvent l'objet de difficiles discussions. C'est un aspect sensible de la réforme proposée, mais dans ce domaine comme dans d'autres, rien d'important n'est indolore.

**Le maintien du dispositif électoral actuel, réformé récemment, paraît une bonne solution après qu'ait été effectué le regroupement deux à deux des cantons.** Au total, ce sont environ 2000 conseillers départementaux qui seront élus sur l'ensemble du territoire.

Dans les nouveaux départements ainsi créés (ex. : regroupement de Savoie et Haute-Savoie, Haut-Rhin et Bas-Rhin, Charente et Charente-Maritime, Eure-et-Loir et Loiret, etc.) il sera nécessaire d'envisager une coordination étroite des agglomérations avec le conseil départemental ; **un dispositif électoral devra être adapté pour que les représentants de l'agglomération puissent s'exprimer au sein du Conseil Départemental.**

## Chap. 3 : Donner aux régions leur vraie vocation d'orientation stratégique et améliorer la réforme entreprise en 2015

---

Prévoir d'attribuer aux grandes régions les compétences d'administration de proximité dévolues aujourd'hui aux départements et penser que cela permettra une meilleure administration relève d'une ignorance manifeste des réalités locales : comment imaginer que les choix en matière d'insertion, de transports scolaires, d'aide sociale, d'accueil de la personne handicapée puissent être effectués à Toulouse, organisés et mis en œuvre depuis Toulouse au profit du petit village des Cévennes, sans que n'apparaisse aussitôt indispensable de reconstituer une nouvelle administration de proximité en lieu et place de l'administration départementale que l'on vient de supprimer. Créer ces nouvelles entités reviendrait à se lancer dans des aventures budgétaires allant à l'inverse du but recherché.

C'est au niveau du département élargi que ces compétences s'exerceront tout naturellement.

La grande région doit au contraire tirer profit des avantages de sa taille pour se concentrer sur les grands choix qui dépassent manifestement le cadre départemental : grandes infrastructures de transport (ferroviaires, autoroutières, aéroportuaires, portuaires) enseignement supérieur, innovation, formation

professionnelle. C'est pour cela qu'elle a été conçue, c'est là qu'elle peut exceller avec cette importante nouvelle vocation de s'ouvrir sur le monde et de développer, à cet effet, la capitale.

Les nouvelles régions renforceront leur articulation avec les départements et les métropoles, seront associées comme aujourd'hui aux travaux d'analyse, de stratégie et de planification de l'Etat, exerceront un rôle décisif en matière d'aménagement du territoire, d'aide à l'innovation et à l'industrie, tout en sachant déléguer leurs moyens aux départements et aux structures plus proches du terrain.

**Régions, départements et métropoles pourraient convenir par convention de la répartition des compétences la mieux adaptée.**

L'élection du conseil régional au suffrage universel direct ne s'imposera plus : **les conseillers départementaux, auxquels s'ajouteraient les parlementaires et des représentants des grandes villes constitueraient le corps électoral qui élirait en son sein un conseil régional au scrutin de liste, avec une prime majoritaire.**

Ainsi, seuls les membres de ce corps électoral pourront être élus à la région. On éviterait les défauts manifestes du système actuel qui voit siéger des conseillers régionaux désignés par des instances partisans, sans expérience du terrain local, et en rivalité possible avec les grandes métropoles.



## Chap. 4 : Clarifier les compétences

---

La simplification proposée ici permet un partage simple des compétences principales :

### **A la région,**

- la planification stratégique avec l'Etat et avec l'Union européenne
- la formation professionnelle
- le ferroviaire
- la contractualisation autoroutière (en coordination avec l'Etat et les sociétés autoroutières)
- les aéroports, les ports, les canaux
- l'immobilier universitaire et le logement étudiant
- l'aide à l'innovation, l'aide au financement des entreprises
- l'aménagement numérique

### **Au département,**

- Collèges et lycées
- L'aide sociale et le RSA
- La dépendance, le handicap, les personnes âgées
- Les transports scolaires (délégués éventuellement aux communautés)
- Le logement social
- Les routes
- Les transports en autocar, en coordination avec la Région

### **Aux communautés de communes,**

- L'urbanisme

- Les zones d'activité
- Le social de proximité
- Le réseau routier vicinal
- L'élimination des déchets

**Les compétences actuellement exercées par le maire en matière de police administrative et de sécurité reviendraient à l'intercommunalité. Le président de la communauté serait donc officier de police judiciaire, autorité de police administrative et chef de la police municipale. On peut en attendre une meilleure sécurité, notamment dans les zones rurales.**

**Aux métropoles et à certaines communautés d'agglomération,**

- La plus grande partie des compétences des départements et des communautés.

La compétence économique est évidemment partagée entre les différents niveaux. Elle s'ajoute à celle de l'Etat (fiscalité, politique monétaire, politique industrielle, recherche et innovation, etc.). L'importance des enjeux économiques suggère que le rôle d'arbitre et de régulateur revienne dans ce domaine à l'Etat, et à son représentant local, le Préfet.

**A l'occasion de ces réorganisations pourrait être décidé un audit des missions actuelles des régions, en particulier pour que soit mesurée l'efficacité des programmes économiques et des différentes agences.**

## Chap. 5 : Restaurer l'autorité de l'Etat au niveau territorial

---

La réforme des collectivités territoriales ne peut évidemment faire l'économie d'une réflexion sur l'Etat déconcentré.

L'histoire nous enseigne qu'en France, à la différence de nos voisins européens, c'est l'Etat qui a forgé la nation, et nos concitoyens le considèrent toujours comme le ciment de notre société. C'est d'ailleurs à lui seul qu'ils adressent leurs reproches comme leurs exigences, et leurs manifestations sont organisées devant les préfectures ou à Paris.

Force est de constater, depuis une génération, l'effritement des valeurs républicaines, l'affaiblissement de leur enseignement et leur mise en pratique incertaine. Les commissions locales, le manque de vigilance et de détermination dans l'application de la loi, la perte de vue des principes de neutralité et d'autorité ont alimenté chez nos concitoyens le sentiment d'abandon et les ont quelquefois poussés vers le communautarisme, pauvre et dangereux substitut à l'autorité démocratique.

La priorité légitime donnée à l'emploi et donc aux objectifs économiques, font du développement une priorité nationale. C'est l'Etat qui en assume la responsabilité quels que soient ses efforts pour la transférer à d'autres. C'est vers lui que tous se tournent pour réclamer moyens financiers et réformes : c'est lui en effet qui donne son cadre à l'action économique, qui souscrit des accords internationaux, qui représente les intérêts nationaux au sein de l'Union, qui définit et en met en œuvre la politique fiscale, industrielle, l'aide à l'innovation, l'éducation, qui encadre

la formation professionnelle, qui conçoit, promeut les grandes infrastructures de transport, de production et de distribution d'énergie, bref rien de ce qui permet à l'entreprise de naître et de croître ne se fait sans lui.

Enfin, l'Etat est depuis toujours l'interlocuteur des collectivités locales, et à ce titre il en mènera la réforme. Il veillera à ce qu'elle soit comprise et juste et, qu'elle produise efficacité et meilleure économie.

Se trouvent ainsi définis les trois axes de l'action de l'Etat dans les régions et les départements : reconquérir l'espace républicain et y assurer équité et sécurité, promouvoir le développement économique et encadrer la réforme territoriale.

C'est en fonction de ces objectifs que sera redéfinie l'organisation territoriale de l'Etat.

# Conclusion

---

La mise en œuvre de ces réformes suppose une volonté politique ferme. On s'épuiserait à des combats d'arrière-garde si leur mise en œuvre était hésitante, émiettée, incertaine, d'autant que l'articulation des différents calendriers électoraux serait particulièrement délicate.

Deux options seront ouvertes au Président de la République nouvellement élu :

- Soit la nouvelle majorité parlementaire élue à la suite de l'élection présidentielle habilite le gouvernement à légiférer par ordonnances : celles-ci, préparées dès l'élection présidentielle, seraient mises en œuvre en septembre.
- Soit, la réforme serait adoptée par référendum (ce qui évite la question constitutionnelle).

**Ainsi, dès l'automne, se trouveraient installés environ 2500 conseils de communauté, 50 conseils départementaux, une quinzaine de régions qui dessineraient le visage d'une France modernisée, assurée de stabilité, dotée d'une administration efficace et économe en mesure d'accompagner et d'accélérer le redressement attendu.**

# Annexes

---

## Annexe 1 : la réduction de la dépense publique

Il est particulièrement difficile de chiffrer précisément les économies à attendre des réformes préconisées ci-dessus et, en raison de l'inertie de la dépense publique, il est illusoire d'en espérer des effets rapides. Il ne faut pas non plus sous-estimer les dépenses nouvelles que provoque toute réorganisation (immobilier, équipement, alignement par le haut des avantages consentis au personnel).

Toutefois, à terme, la disparition d'un grand nombre de syndicats intercommunaux, le regroupement des achats et la fusion des services doivent permettre d'importantes économies, notamment en matière de personnel (qui représente 40% de la dépense locale).

Il est clair, en effet, qu'après la fusion, des effets spectaculaires de réduction de dépenses seront constatés. Tous les services pourront, à terme, être pratiquement divisés par deux.

C'est sans doute la raison majeure pour laquelle cette réorganisation d'une France à 50 départements et à 2500 « super-communes » s'impose.

Dans cette perspective, on peut décider sans délai de ne remplacer aucun départ à la retraite des fonctionnaires locaux.

## Evolution des dépenses des collectivités locales. En mds€

		2001	2012	2012/2001
Investissements		<b>38,3</b>	<b>55,21</b>	<b>44,2%</b>
dont	Départements	10,4	11,87	14,1%
	Régions	5,55	8,76	57,8%
	Communes	18,41	25,14	36,6%
	Intercommunalités	3,94	9,44	139,6%
Personnel		<b>30,97</b>	<b>54,76</b>	<b>76,8%</b>
dont	Départements	4,47	11,46	156,4%
	Régions	0,43	2,97	590,7%
	Communes	24,22	34,06	40,6%
	Intercommunalités	1,85	6,27	238,9%
Achats et charges externes		<b>19,87</b>	<b>29,94</b>	<b>50,7%</b>
dont	Départements	4,74	5,61	18,4%
	Régions	0,39	1,88	382,1%
	Communes	12,42	16,69	34,4%
	Intercommunalités	2,32	5,76	148,3%

Source DGCL.

### **A. Les effectifs de la fonction publique territoriale**

Les dépenses de personnels dépassent les 55 Md€ dont plus de 40 Mds € pour les communes et EPCI qui emploient 1,4 million d'agents sur les 1,9 million d'agents territoriaux.

	2000	2005	2010	2011	2012	2013
FPT	1 327,9	1 562,8	1 811,0	1 830,7	1 862,4	1 951,4

Source PLF 2015 – en milliers.

### **Répartition des effectifs en 2012**

Organismes communaux	1 155 846
Organismes intercommunaux	257 846
Organismes départementaux	360 351
Régions	81 682

Nombre d'admission en retraite dans la fonction publique territoriale en 2012 : 26 000.

En partant de l'hypothèse d'un maintien du nombre de départ en retraite aux alentours de 26 000 par an, soit 1,37% de l'effectif, nous proposons de bloquer tout recrutement au sein de la fonction publique territoriale pendant 5 ans. En effet, les mutualisations de services et de missions engendrées par la réforme proposée entraîneront automatiquement un moindre besoin en personnel, mais nécessiteront néanmoins des réorganisations.



Une diminution du budget de personnel de 1,37% par an pendant 5 ans devrait conduire à réaliser 3,7 milliards € d'économies au bout de 5 ans

### ***B. La massification des achats***

On estime à 10% les économies réalisables en 2 ans sur le montant total des achats, soit environ 3 milliards €.

### ***C. Priorité à l'investissement productif***

Une rationalisation de 10% des dépenses d'investissement au profit d'investissements dans les domaines jugés prioritaires pourra conduire très rapidement à 5 milliards € d'économies.

### **Par ailleurs, il est suggéré d'adopter deux propositions issues du rapport Lambert-Malvy<sup>2</sup> permettant d'encadrer l'évolution des dépenses des collectivités locales.**

*« Formaliser dans un texte législatif les évolutions des dotations de l'État et les perspectives d'évolution des principaux agrégats budgétaires des collectivités. Sans être prescriptif, le texte permettrait d'identifier des objectifs nationaux d'évolution des dépenses des administrations locales par strate de collectivités. Il constituerait un point d'aboutissement des travaux de concertation sur les finances publiques indispensables entre État et collectivités afin d'assurer le respect de nos engagements européens.*

*Proposer aux régions, aux départements et aux principales agglomérations un pacte volontaire individualisé avec l'État fixant :*

---

<sup>2</sup> *Pour un redressement des finances publiques fondé sur la confiance mutuelle et l'engagement de chacun*, avril 2014.

- l'évolution de la DGF sur 3 ans et la compensation des décisions de l'État impactant sans accord préalable les finances des collectivités ;

- l'évolution des dépenses, prélèvements, déficit et endettement, et éventuellement, les fusions ou regroupements de collectivités.

*Ce pacte serait assorti de mécanismes d'incitation financière pour les deux parties. »*

**Total des économies réalisées en 5 ans : 11,7 milliards €**

**Budget personnel : -3,7 milliards € en 5 ans**

**Budget achat : -3 milliards € en 2 ans**

**Budget investissement : -5 milliards € en 5 ans.**

## **Annexe 2 : la nécessaire restauration de l'autorité de l'Etat**

Si le préfet s'est vu, au fil du temps, reconnaître une telle autorité légale, voire morale, c'est parce qu'il concentre les pouvoirs régaliens de l'Etat dans le domaine de la sécurité mais aussi parce qu'en sa qualité de représentant du gouvernement et de chaque ministre, il est chargé de promouvoir l'ensemble des politiques de l'Etat au service des territoires dans les domaines économique, social ou culturel.

Or, il apparait nettement que la fonction préfectorale s'est considérablement affaiblie et diluée au gré des différentes vagues de décentralisation aussi bien que de la création foisonnante d'agences ou autres démembrements de l'Etat échappant dans la réalité à l'autorité du préfet.

L'Etat a ainsi peu à peu perdu sa visibilité et lisibilité.

Il importe donc d'inclure la réforme de l'Etat territorial dans la réforme globale des collectivités territoriales, avec l'objectif clair de renforcer l'Etat dans son autorité et sa capacité d'action dans les nouvelles circonscriptions administratives.

Plusieurs pistes de réflexion mériteraient d'être approfondies. D'abord, le préfet devrait avoir une autorité plus effective sur les directeurs des services déconcentrés, notamment dans le pouvoir de notation de ces fonctionnaires qui n'existe aujourd'hui que fictivement. Leur affectation dans une région ou un département devrait être conditionnée à l'accord préalable du préfet.

S'agissant des agences, offices, établissements publics, ceux-ci devraient pour la majeure partie être purement et simplement réintégrés au sein des ministères, ce qui permettrait des économies et des synergies importantes au sein de l'Etat. Ceux qui seraient

maintenus devraient être placés directement sous l'autorité du préfet.

Il conviendrait aussi de renforcer la cohérence des actions de l'Etat notamment dans le domaine économique en confiant au préfet un réel pouvoir d'animation des établissements financiers relevant de l'Etat en coordination avec les élus locaux.

## Précédentes parutions de *Nouvelles Visions* éditées par la Fondation Concorde

---

### *En 2015,*

---

**Avril 2015 :** Principe de précaution : oser le risque

**Février 2015 :** Profitons des nouvelles croissances du monde : une nouvelle boussole pour l'économie

### *En 2014,*

---

**Novembre 2014 :** Pacte de responsabilité, CICE : l'échec programmé d'une fausse politique de l'offre

**Octobre 2014 :** 80 milliards et plus d'aides et prestations sociales – Gaz de Schiste : Un blocage absurde et coûteux pour le pays

**Juin 2014 :** Pour une transition énergétique rationnelle basée sur le nucléaire

**Avril 2014 :** Reconstruire notre industrie, la clé de la croissance

**Mars 2014 :** L'observance des traitements : un défi aux politiques de santé

**Février 2014 :** Compétitivité agricole et innovation : les OGM, une opportunité à saisir pour la France.

### *En 2013,*

---

**Janvier 2013 :** Pétrole et gaz de schiste, recherchons et exploitons nos réserves – Relançons l'industrie, l'économie et l'emploi

**Janvier 2013 :** L'illusion du blocage des loyers

**Mars 2013 :** Renforcer la voix du monde de l'entreprise (réédition)

**Mars 2013 :** Les 20 mesures qui ont stoppé la croissance et détruit l'emploi

**Mars 2013 :** Quelques éléments sur l'exil fiscal et l'expatriation – Leurs conséquences sur l'emploi

**Mai 2013 :** Quelle transition énergétique pour la France – Priorité à l'emploi et à l'environnement

**Juillet 2013 :** Croissance bleue, des emplois demain, pour la France – Valoriser et protéger l'espace maritime français

**Septembre 2013 :** Un budget 2014 de rupture nécessaire et urgent pour la croissance et l'emploi

**Octobre 2013 :** Répondre à la crise du logement – Pour une politique au service de l'équité

### *En 2012,*

---

**Février 2012 :** Le retour à l'équilibre budgétaire doit être accompagné d'un choc de compétitivité en faveur de notre industrie

**Mars 2012 :** Offrir aux TPE et PME un nouvel élan : propositions du Cercle des entrepreneurs de la Fondation Concorde

**Mars 2012 :** Enquête IFOP pour la Fondation Concorde : les dirigeants d'entreprise s'inquiètent de la politique énergétique

**Avril 2012 :** Redressement des comptes, retour à la compétitivité – préparer l'avenir des nouvelles générations

**Avril 2012 :** La jeunesse française a-t-elle encore un avenir ? Remédier aux iniquités intergénérationnelles

**Avril 2012 :** Le pari absurde d'une croissance sans investisseurs et sans entrepreneurs

**Juillet 2012 :** La relance de l'économie et la création d'emploi sont liées à la réduction de la dépense publique

**Septembre 2012** : *Priorité à la ré-industrialisation – Un pacte productif pour la France*

**Septembre 2012** : *Innovation thérapeutique – Faire de la France un territoire attractif pour la recherche – relever le défi du financement*

**Septembre 2012** : *Idées reçues, idées fausses sur l'impôt et les prélèvements*

**Décembre 2012** : *Le crédit impôt pour la compétitivité et l'emploi permettra-t-il la relance de l'industrie française ?*

*En 2010 – 2011,*

---

**Mai 2010** : *Les territoires, les entreprises et l'emploi*

**Septembre 2010** : *Créons l'écosystème de l'innovateur*

**Novembre 2010** : *Maîtriser nos finances, assurer notre avenir*

**Novembre 2010** : *L'économie de fonctionnalité – vers un nouveau modèle économique durable*

**Janvier 2011** : *Comment sauver les finances publiques françaises ? Enrayer l'hémorragie budgétaire avant toute réforme fiscale*

**Mars 2011** : *Produire en France – Un enjeu national pour la croissance, l'emploi et le pouvoir d'achat*

**Mai 2011** : *Les absurdités d'une prétendue révolution fiscale*

**Septembre 2011** : *Les entreprises françaises pénalisées par les charges*

**Octobre 2011** : *Renforcer la voix du monde de l'entreprise – Projet pour moderniser la représentation patronale*

**Décembre 2011** : *Faciliter l'accompagnement et le financement des TPE et de l'entrepreneuriat – Une priorité pour les territoires et l'emploi*

**Décembre 2011** : *Réussir le déploiement du très haut débit en France*

**Décembre 2011** : *Le nucléaire au service du pouvoir d'achat et de la lutte contre le réchauffement climatique*

*En 2008 – 2009,*

---

**Mars 2008** : *Le nucléaire du futur, un atout de développement durable*

**Avril 2008** : *Abécédaire pour repenser l'effort de défense*

**Juin 2008** : *Un effort national pour défendre nos petites et moyennes industries*

**Juillet 2008** : *Du très haut débit pour qui ?*

**Novembre 2008** : *Crise financière : sauvons le capitalisme productif des excès du capitalisme financier*

**Février 2009** : *La Santé au travail – 2009 : enfin une vraie réforme*

**Mai 2009** : *10 pistes de réflexion pour soutenir nos petites entreprises face à la crise*

**Juin 2009** : *Réduction de la dépense publique – Plaidoyer pour une nouvelle politique des transports*

*En 2006 – 2007,*

---

**Mars 2006** : *Baromètre de la confiance*

**Mai 2006** : *Enraciner l'enseignement supérieur dans la société de la connaissance. Dix mesures pour transformer l'enseignement supérieur en cinq ans*

**Juin 2006** : *Nous ne paierons pas vos dettes, comment s'en sortir ?*

**Octobre 2006** : *Pour une société de la connaissance. Réussir l'université du XXIème siècle*

**Novembre 2006** : *La mondialisation, notre nouveau monde*

**Avril 2007**: 2002-2007, remettre la France sur le bon chemin

**Mai 2007** : Politique industrielle de défense, quelles pistes pour une refondation

**Septembre 2007** : Quelques pistes pour réduire la dépense publique – Pour un grand audit de l'Etat

#### *En 2005,*

---

**Avril** : Baromètre de la confiance

**Mai** : Renforçons nos tissus économiques pour faire face à la mondialisation – Sécurisons les salariés les plus exposés

**Juin** : Politique énergétique de la France à horizon 2050. Un atout au service du développement durable

**Octobre** : Santé et environnement

**Novembre** : Lutte contre le chômage – Pourquoi il faut baisser les impôts en France ?

#### *En 2004,*

---

**Janvier** : Propositions d'actions régionales pour l'emploi et le dynamisme des territoires (1<sup>er</sup> fascicule)

**Février** : Propositions d'actions régionales pour l'emploi et le dynamisme des territoires (2<sup>ème</sup> fascicule)

**Juillet** : Libérons les fondations – Pour créer des emplois et mieux servir l'intérêt général

**Novembre** : L'emploi en France a besoin d'entrepreneurs et de capitaux français – l'ISF en question

#### *En 2003,*

---

**Janvier** : L'emploi et le travail en France – L'impact des 35 heures

**Avril** : Renforcer les petites industries – Organiser les réseaux de proximité et revitaliser l'économie d'en bas

**Juillet** : Débat public sur l'énergie : libérer l'énergie – Eléments de réflexion sur une nouvelle fusion EDF / GDF

**Novembre** : Français et Américains : l'autre rive

#### *En 2002,*

---

**Janvier** : Mobiliser la société civile – Fondations et associations au service de l'intérêt général

**Février** : Définir une stratégie de défense et de sécurité après le 11 septembre 2001

**Mars** : EDF : libérer l'énergie, garantir l'avenir (1<sup>ère</sup> édition)

**Juin** : EDF : libérer l'énergie, garantir l'avenir (2<sup>ème</sup> édition)

**Octobre** : Caisse des Dépôts et Consignations – Repenser le rôle de l'établissement et sa place dans le secteur financier public

**Novembre** : Retour à la compétitivité ou régression sociale

#### *En 2001,*

---

**Janvier** : La Mondialisation – Un monde nouveau, une chance pour l'avenir

**Avril** : L'Administration du nouveau siècle – Les nécessaires réformes

**Mai** : L'Environnement, nouvelle frontière politique

**Juin** : Une fiscalité pour une France ouverte – Moins d'impôts pour chaque Français

**Octobre** : Revitaliser l'économie d'en-bas – Décentraliser l'initiative, libérer les énergies

**Novembre** : Pour un ministère du développement durable